

APPENDICE.

(No. 1.)

LETTRE CIRCULAIRE DU BUREAU D'EDUCATION,
*Aux Conseils Municipaux des divers Districts et Cités
du Haut-Canada.*

MESSIEURS.—Le nouvel Acte des Ecoles du Haut-Canada a prescrit la formation d'un Bureau d'Education, dont le devoir spécial est de choisir et de recommander les livres convenables et les Bibliothèques, et d'établir une Ecole Normale pour former des Instituteurs pour les Ecoles du Haut-Canada.

Nous, à qui ce devoir a été imposé, nous en sommes chargés avec la conviction profonde de son importance et de ses difficultés et avec le vif désir de nous en acquitter de manière à développer dans leur plus grande extension les intérêts les plus chers du pays.

En entreprenant la tâche qui nous a été assignée, avec un intérêt que nous partageons avec nos compatriotes, nous comptons sur la coopération cordiale et généreuse des différents Conseils de District, pour obtenir les objets importants pour lesquels le Bureau a été constitué.

A l'égard des livres d'Ecole, il suffit pour le moment de dire que nous nous efforcerons de faire des arrangements tels que ceux des livres d'Ecole dont le Bureau d'Education recommandera l'usage dans les Ecoles, auront encore l'avantage d'être les livres les moins dispendieux aussi bien que les meilleurs de leur espèce. La diminution de prix des livres d'Ecole sera en effet une conséquence naturelle de l'emploi d'une série uniforme dans toute l'étendue de la Province. Les personnes qui font ce genre de commerce trouveront qu'il est expédient de s'assortir de livres qui sont l'objet de demandes générales et perma-